



# Le Tri qui tue

n° 20

## Retraites

**NOS CADDIES NE  
SONT PAS DES  
DEAMBULATEURS!**



L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE EST DE  
64 ANS POUR LES FEMMES, 62 POUR LES HOMMES.

La loi sur l'allongement des cotisations est présentée comme inéluctable, mais combien de collègues partent en bonne santé à cause des années passées à porter ou à distribuer des tonnes de courriers par tous les temps !!!

Combien de collègues parmi nous ne sont pas usés par des horaires atypiques, par des années de travail de nuits, par les restructurations, par des maladies professionnelles ou par l'accoutumance à des substances qui aident à accepter le malaise au travail. Combien de collègues partis à la retraite pourront célébrer l'anniversaire de leurs dix ans de repos sans parler de ceux qui se seront supprimés pendant leurs carrières .....

Cette nouvelle loi sur les retraites est une imposture au service d'une idéologie libérale pour mettre en place les fonds de pensions car en encourageant la capitalisation l'Etat donne aux assurances « le marché des retraites » et ses colossaux volumes d'argent ....

### Une prime supplémentaire au mois de septembre ???

Le 28 février 2013, la CFDT, FO, CGC / UNSA et CFTC ont signé un accord salarial avec la direction. Au final, l'accord ratifie une augmentation de seulement 1,6 % (0,8 en avril et 0,8 en septembre 2013). Une augmentation misérable puisque cela représente pour un ACC12 en septembre environ 14 € bruts en moyenne. Mais la direction et certains syndicats ont annoncé :

**400 euros d'augmentation minimum... effet d'annonce doublé d'une arnaque.**

La Poste et les signataires veulent nous faire croire à une augmentation minimum de 400 euros pour cette année. C'est simplement un mensonge, au minimum un tour de passe-passe...

En effet, l'article 8 de l'accord salarial annonce le versement d'une prime « de rattrapage » en septembre pour les salariés n'atteignant pas 400 € annuels d'augmentation.

**La prime versée en Septembre est donc indépendante de la prime bi-annuelle, elle correspond à ce qui manque pour atteindre les 400 € annuels d'augmentation.**

EX: Pour un ACC12 avec 6 ans d'ancienneté : La Poste estime que le gain théorique est de 307,83 euros.

La Poste a versé une prime de 92 euros pour arriver à 400€, elle n'est pas belle la vie !!!



## DANGER DE PRIVATISATION DES COLLECTES.

Le danger est grand de voir se multiplier les collectes externalisées comme cela se passe dans les Hauts de Seine qui ont passé des contrats avec des entreprises privées pour tenir les lignes de collecte. Même le relevage des Boîtes à Lettres est concerné par ce processus de privatisation !! Certains collègues qui avaient accepté de partir souhaitent revenir mais c'est hors de question. Comme d'habitude cela commence par un essai sur un département avant d'être mis en place sur

l'ensemble du territoire. Sur la PPDC de Mérignac est mis en place facteur d'Avenir pour la collecte/remise, l'Avenir risque d'être court !!!

# Voie libre pour un syndicalisme différent

## La médecine du travail à La Poste : c'est encore magouille et compagnie ! L'Inspection du travail condamne !

Alors que le code du travail impose aux services de santé au travail de La Poste de recevoir l'agrément de la DIRECCTE (Inspection du Travail) pour pouvoir fonctionner, **cet agrément a été retiré à La Poste dans plusieurs territoires.**

Les médecins – inspecteurs du travail témoignent : *"Nous avons la sensation de ne pas avoir été compris"*. Ces derniers estimaient que **la complexité de l'organisation** de la médecine du travail à La Poste ne permettait pas aux praticiens de remplir pleinement leurs missions.

Les causes de ces refus sont principalement :

- **le morcellement des effectifs suivis par les médecins du travail, le record semble détenu par l'Ile-de-France et la région Centre, où, par exemple, un SST assure le suivi de 608 salariés par... 66 médecins !**

- **absentéisme aux rendez-vous médicaux, jusqu'à 40 % d'absence.**
- **absence de visite de reprise.**
- **absence de visibilité de l'action du médecin sur le milieu du travail.**

Malgré ces rappels à l'ordre « institutionnels », La Poste ne semble pas vouloir changer son fusil d'épaule en se donnant les moyens d'une politique SST digne de ce nom. Déjà en 2010 un courrier de l'association des médecins du travail indiquait ces mauvaises pratiques, la Poste avait comme d'habitude fait la sourde oreille ... Il n'est pas rare de trouver des agents n'ayant eu aucune visite en 10 ans et plus. C'est en se battant tous ensemble que l'on parviendra à faire respecter les lois. La Poste ne doit plus être un état de non droit !

A moins que tout cela soit fait de façon délibérée, **On peut en effet se demander si ce morcellement n'est pas voulu par La Poste. La collaboration empêchée entre CHSCT et médecine du travail permet d'occulter l'impact de l'organisation du travail sur la santé.**

L'Inspection du travail a également pointé du doigt l'absence de travail pluridisciplinaire en constatant notamment que les APACT (animateur prévention et amélioration des conditions de travail) étaient peu sollicités, que leurs rapports n'étaient pas toujours transmis aux médecins de prévention...

**La Fédération CNT PTT réclame :**

- Des moyens de remplacement pour permettre à chaque agent d'avoir une visite médicale dans les délais. Et la compensation de la visite médicale si elle se produit en dehors du temps de travail.
- l'application systématique des recommandations émises par les médecins du travail.

Participation de la Poste : (source bilan dit social)

- **au pôle emploi** depuis 2002 : 77 000 emplois, soit 24% de son effectif,
- **à la sécurité sociale** : Le taux d'absentéisme pour maladie a augmenté de 11% en cinq ans, analyse des médecins : « La Poste crée des "inaptes" physiques et psychologiques ».
- **à la formation** : Le nombre de jours de formation a chuté de près de 8% entre 2002 et 2011

• au bien être des cadres qui détiennent un record : les promotions au sein de la catégorie des cadres ont été multipliées par cinq « pour services rendus »

**Le chiffre d'affaires de La Poste a augmenté de 23%** entre 2002 et 2011., inutile de regarder vos payes sur la même période , elles n'ont pas augmenté de 23%

*La CNT-PTT aquitaine : un syndicat autonome, libre, autogestionnaire, indépendant, de combat !!!!*

*Aide la CNT-PTT à se développer :  
distribues ses tracts sur ton bureau, rejoins-nous !!!*

### Bulletin de contact / Adhésion

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal : .....Ville .....  
Adresse mail.....

A retourner à notre adresse régionale ou par mail .